Réf. Farde e-Assemblées : 2614854

N° OJ : 327

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Asbl "Association de commerçants - Dieudonné Lefèvre".- Subside : 4.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2024;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

DÉCIDE :

Article unique : Octroyer un subside pour un montant de 4.500,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2024 à l'asbl "Association de commerçants - Dieudonné Lefèvre", pour l'organisation de "Vélo Cargo partagé Monkey donkey".

Annexes :